



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1100
27 septembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 26 SEPTEMBRE 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en application du paragraphe 10 de la
résolution 929 (1994) du 22 juin 1994, le rapport final de l'opération
"Turquoise".

Je vous serais reconnaissant de faire diffuser cette lettre, ainsi que son
annexe, comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jean-Bernard MÉRIMÉE

ANNEXE

Rapport final de l'opération "Turquoise" autorisée par
la résolution 929 (1994) du Conseil de sécurité

I. LE DISPOSITIF

L'opération "Turquoise", déclenchée le 22 juin 1994 et terminée le 21 août 1994, a été placée sous le commandement du général Lafourcade qui disposait d'un poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT) implanté à Goma (Zaïre) et directement relié au Centre opérationnel interarmées de Paris. Le dispositif multinational "Turquoise" placé sous commandement français a regroupé plus de 3 060 hommes dont 508 étrangers de sept nationalités (Sénégal, Guinée-Bissau, Tchad, Mauritanie, Égypte, Niger et Congo). La force "Turquoise" a été totalement déployée à partir du 13 juillet. Les premiers retours ont débuté le 29 juillet.

Au point culminant de l'opération, le dispositif s'établissait ainsi :

Zaïre :

- Un PCIAT à Goma,
- Une base aérienne à Kissangani, où étaient déployés des avions de combat,
- Un élément de transit à Bukavu.

Rwanda :

- Un groupement nord de trois unités de combat françaises installé à Kibuyé, englobant sous contrôle opérationnel les contingents sénégalais, nigérien, bissau-guinéen et congolais,
- Un groupement spécialisé comprenant quatre éléments, installé à Gikongoro,
- Un groupement sud de deux unités de combat installé à Cyangugu,
- Un élément médical militaire d'intervention rapide (EMMIR) à Cyangugu,
- Trois bases de transit : Bangui, Libréville et Douala.

II. COMPOSITION DE LA FORCE

2.1 Moyens interarmées :

- Un poste PCIAT (effectif : 324),
- Un EMMIR (effectif : 51),

- Un détachement spécialisé disposant de cinq hélicoptères (effectif : 218),
- Trois détachements du service des essences des armées (effectif : 34).

2.2 Moyens de l'armée de l'air :

- Quatre Jaguar,
- Un élément de quatre Mirage FI CR,
- Quatre Mirage FI CT,
- Deux C135FR,
- Deux CASA 235,
- Cinq avions cargos tactiques (C130, C160),
- Deux hélicoptères SA 330 (SAR),
- Un élément du génie de l'air.

2.3 Marine nationale :

- Un Atlantic.

2.4 Moyens de l'armée de terre :

2.4.1 Commandement :

- Deux états-majors tactiques (effectif : 104),
- Une compagnie de commandement et des services (effectif : 150).

2.4.2 Combat :

- Quatre compagnies d'infanterie motorisée (effectif : 500),
- Un escadron d'automitralleuses légères de 12 blindés (effectif : 110),
- Deux sections de mortiers lourds à six pièces chacune (effectif : 118),
- Une section du génie de combat (effectif : 25),
- Un détachement de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) disposant de trois hélicoptères de manoeuvre Puma (effectif : 60).

/...

2.4.3 - Logistique :

- Un bataillon de soutien logistique (effectif : 380).

III. DÉPLOIEMENT

Première phase (du 22 juin au 6 juillet 1994)

Initialement mise en place à Goma et à Bukavu, la force "Turquoise" a ensuite reconnu plusieurs axes :

- Au nord, à partir de Goma, en direction de Kibuyé et du col de N'Daba,
- Au sud, à partir de Bukavu, dans le secteur de la forêt de Nyungwe et jusqu'à Gikongoro et Butare.

Deuxième phase (du 7 au 31 juillet 1994)

À partir du 7 juillet, devant l'afflux massif des réfugiés fuyant la zone des combats entre les forces armées rwandaises et le Front patriotique rwandais (FPR), une zone humanitaire sûre (ZHS) est créée au sud-ouest du Rwanda. Dans cette zone, les forces "Turquoise" se déploient sur trois secteurs : Kibuyé, Gikongoro et Cyangugu. Jusqu'au 20 juillet, les groupements de forces reconnaissent leurs nouvelles implantations et entament le contrôle de la ZHS.

À partir de cette date et jusqu'à la fin du mois de juillet, les forces "Turquoise" conservent ce dispositif. Dans le même temps, les contingents africains du Sénégal, du Congo, du Niger et de la Guinée-Bissau s'installent dans la région de Kibuyé, tandis que le contingent tchadien se déploie dans la forêt de Nyungwe.

Troisième phase (du 31 juillet au 21 août 1994)

À partir du 31 juillet, tout en conservant les mêmes sites de déploiement, la force "Turquoise" commence l'allègement de son dispositif. Le contingent tchadien s'installe dans la région de Musange à la mi-août.

L'arrivée progressive des contingents ghanéen et éthiopien, ainsi que le regroupement des cinq contingents africains francophones dans la région de Kibuyé et de Musange, permet de confier le contrôle de la ZHS à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) le 21 août 1994.

Quatrième phase (à partir du 21 août 1994)

Les éléments français basés à Goma (Zaire) assurent le soutien logistique du contingent africain francophone en livrant le ravitaillement et l'approvisionnement nécessaires par barges.

IV. ÉVALUATION DE LA SITUATION À LA FIN DE L'OPÉRATION "TURQUOISE"

Au départ du contingent français de la zone humanitaire sûre, la situation est calme. Dans cette zone demeurent environ 1,4 million de personnes déplacées

ou réfugiées. Parmi elles, environ 50 000 rejoignent le Zaïre (Bukavu) dans les derniers jours précédant le départ des soldats français.

V. BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES

L'action de la force "Turquoise" a mis fin aux massacres perpétrés au Rwanda et a permis d'assurer la protection de la population dans la zone humanitaire sûre, ainsi que la transition avec la MINUAR II dans de bonnes conditions.

La création de la ZHS a aussi stabilisé une population déplacée d'environ 1,4 million de personnes.

La présence de la force "Turquoise" au Rwanda a surtout permis le développement de l'action humanitaire internationale (gouvernementale ou non) puisqu'à l'arrivée du contingent français, aucun organisme n'avait pu s'implanter de façon significative dans la zone tenue par l'ancien Gouvernement rwandais.

Par ailleurs, la force "Turquoise" s'est directement impliquée dans l'action humanitaire. Les prestations suivantes ont ainsi été assurées :

- Acheminement de 686 tonnes de fret humanitaire d'État,
- Distribution de 6 000 mètres cube d'eau potable à Goma,
- Acheminement de 250 tonnes de fret au profit des organisations non gouvernementales,
- 7 811 journées d'hospitalisation au profit de la population,
- 10 190 consultations médicales,
- 708 actes chirurgicaux,
- 75 793 actes de soins,
- 8 000 dépouilles mortelles relevées par la force,
- 20 500 dépouilles ensevelies par les spécialistes du génie de l'air,
- 3 500 personnes dont 1 000 orphelins et 600 religieuses évacuées du Rwanda, où leur vie se trouvait menacée.

Enfin, la présence du dispositif "Turquoise" en ZHS a facilité le recueil des témoignages sur les exactions commises à l'encontre des populations. Ces témoignages ont été transmis aux instances compétentes des Nations Unies.

VI APPRÉCIATIONS SUR LE DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

L'opération "Turquoise" a été menée avec un succès certain, compte tenu des circonstances délicates de son déclenchement. Il s'agissait de permettre, par l'emploi de la force, le rétablissement d'une situation favorisant la reprise des activités humanitaires. Dans cette opération, engagée dans une phase de conflit entre le FPR et les anciennes forces gouvernementales rwandaises, l'observation de la plus stricte neutralité a été déterminante. La mise en pratique du concept de zone humanitaire sûre a permis de mettre les populations à l'abri des combats et a facilité le déploiement des organisations humanitaires.

Dans cette ZHS, il a fallu d'abord convaincre du bien-fondé de l'impartialité de l'intervention militaire. On relèvera également qu'un exode massif des populations n'a pas eu lieu au départ des Français, en dépit du désordre causé par certaines déclarations alarmistes des médias qui auraient pu provoquer cet exode.
